Demande de mandat de prélèvement SEPA

SwissLife

>>> Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire

Document à renvoyer à : Multinet Services – 38, rue de la Condamine – 75017 Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Multinet Services à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Multinet Services.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat.

Référence unique du mandat *(cadre réservé à Multinet Services)*

Veuillez compléter les champs marqués d'une étoile

Identification de l'adhérent*

Nom / prénoms ou dénomination sociale du débiteur : .....

Adresse (n° et nom de rue) : .....

.....

Code postal ____ Ville : ..... Pays : .....

Coordonnées du compte de l'adhérent*

*Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)**

*Code international d'identification de la banque – BIC (Bank Identifier Code)**

- Nom du créancier : Multinet Services
- Identifiant créancier SEPA (ICS) : FR 69 ZZZ 639647
- Adresse du créancier : 38, rue de la Condamine – 75017 Paris
- Contrat concerné : contrat emprunteur SLADE
- Nom et prénoms de l'adhérent* : .....
- Type de paiement : paiement récurrent

Fait à*: .....

le* ____

*Signature de l'adhérent**

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Les engagements réciproques résultant du contrat d'assurance doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat, le débiteur (payeur) consent expressément au paiement de sa prime par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement, a des conséquences sur l'exécution de ces engagements. Toute contestation ou annulation abusive de ce prélèvement est susceptible d'engager la responsabilité du débiteur (payeur) vis-à-vis de l'entreprise d'assurance.
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier – BPSIs – que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

SwissLife Assurance et Patrimoine – Siège social : 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret
SA au capital social de 169 036 086,38 € – Entreprise régie par le code des assurances – 341 785 632 RCS Nanterre - www.swisslife.fr

00000 - 04.2017- Création : BH / Direction de la Communication et Qualité Marque Swiss Life